

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : M. MILLOT - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme JUBAN - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Carte Culture Etudiants - Année universitaire 2012-2013 - Reconduction de la participation de la Ville - Convention à conclure entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis sept ans, la Ville adhère au dispositif de la carte « Culture Etudiants », mis en oeuvre par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise avec la participation des acteurs culturels dijonnais.

Depuis sa création, la carte « Culture Etudiants » a rencontré un écho particulièrement important ; ainsi, pour l'année universitaire 2011-2012, 3 525 étudiants ont bénéficié de la carte, dont 2 750 habitant à Dijon. Les titulaires sont principalement des étudiants de l'Université de Bourgogne (79 %) et des jeunes femmes (63 %).

Conformément au contrat d'agglomération, à la convention signée entre la Ville, l'Université de Bourgogne et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise le 27 octobre 2003, ainsi qu'à la convention-cadre signée le 20 septembre 2004 par les partenaires du dispositif, et renouvelée en 2007 et 2010, il est proposé de reconduire la participation de la Ville pour l'année universitaire 2012-2013.

Cette reconduction implique la passation d'une nouvelle convention entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, relative à la participation de la Ville au financement du dispositif, à son montant de 70 000 €, à ses conditions d'utilisation et aux modalités de son versement.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de reconduire la participation de la Ville au dispositif de la carte « Culture Etudiants » pour l'année universitaire 2012-2013, à hauteur de 70 000 € ;

2 - approuver le projet de convention à passer entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, pour la mise en oeuvre de cette contribution, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ